

● (1820)

Troisièmement, je m'oppose à ce règlement parce que bon nombre de mes électeurs doivent désormais payer des frais à leur banque pour le traitement des chèques et des mandats visant à payer leur facture. Un de mes électeurs a calculé que cela lui coûtera \$24 de plus par an. C'est injuste si l'on pense que la monnaie légale canadienne peut être utilisée sans frais de service. J'ai ici un billet de un dollar sur lequel il est écrit: «Ce billet a cours légal».

Quatrièmement, le bureau de Bell Canada en question, dans ma circonscription, refuse le paiement en espèces pour les factures, mais l'accepte pour l'achat de téléphones et de matériel. Je suis impatient de connaître les explications tortueuses de Bell Canada à ce sujet! Le pire c'est que les résidents de Toronto peuvent toujours payer leurs factures de téléphone en espèces. Je n'ai rien contre les gens de Toronto, mais il s'agit là d'un cas flagrant de discrimination à l'endroit des résidents de la huitième ville du pays par ordre d'importance, une ville qui connaît un essor très rapide.

Enfin, les relations entre le CRTC et Bell Canada ne manquent pas de m'inquiéter. Lorsque le problème a été porté à mon attention, j'ai téléphoné au CRTC. On m'a dit qu'il examinait la situation. J'ai toutefois eu l'impression qu'il hésitait à s'en mêler. Le personnel du CRTC m'a expliqué qu'il n'avait pas normalement pour politique de se mêler des affaires administratives internes de Bell Canada et qu'il s'occupait principalement de la question des tarifs. Autrement dit, le CRTC prend tout son temps pour examiner la situation, mais en fin de compte, il ne fera rien. C'est inacceptable.

Bien sûr, on ne peut pas nier le rôle important que joue Bell Canada. En principe, je n'ai rien contre cette société. Bell fait un excellent travail en permettant aux Canadiens de communiquer d'un bout à l'autre de notre grand pays et aux quatre coins du monde. Néanmoins, il s'agit d'un monopole qui gagne énormément d'argent. Si nous examinons les états financiers de cette société, nous constatons qu'au cours des neuf mois se terminant le 30 septembre 1985, ses recettes nettes se sont accrues de 15 p. 100 par rapport à celles de la période correspondante, l'année précédente. Nous constatons que ses recettes totales ont augmenté de 28 p. 100. Pour l'année se terminant le 31 décembre 1984, elles avaient augmenté de 19 p. 100. En 1984, Bell a fait l'acquisition de nouveaux avoirs et consolidé ses intérêts dans plusieurs grandes sociétés.

Au moment de la rédaction de mon discours, Bell n'avait pas encore répondu, par le truchement des médias, aux plaintes concernant cette mesure, mais je crois qu'elle doit bientôt faire une déclaration. J'ai cherché à m'assurer que la compagnie Bell prenait ces mesures pour des raisons d'économie et d'efficacité, et parce qu'elle estimait que cela permettrait de maintenir les tarifs du téléphone à un niveau raisonnable. La compagnie a aussi dit que cette politique se justifiait parce qu'elle n'était pas différente de celle d'autres grandes entreprises de service. Je suis entièrement pour l'efficacité, les économies et des tarifs du téléphone raisonnables. Mais l'activité de la Bell ne va dans le sens d'aucun de ces objectifs.

Où est l'efficacité d'un centre téléphonique qui accepte le paiement en espèces pour le matériel, mais qui n'accepte pas le

L'ajournement

paiement en espèces des factures du téléphone au même endroit? En quoi cette politique contribue-t-elle à maintenir des tarifs de téléphone raisonnables alors que les consommateurs doivent payer des frais de service sur les chèques qu'ils utilisent pour payer leurs factures? Pour ceux qui font peu d'appels interurbains, ces frais de service risquent même de se traduire par une augmentation du montant des factures téléphoniques.

Ayant téléphoné à la fois à Ottawa Hydro et à Mississauga Hydro dans ma circonscription, j'ai appris que c'était une politique tout à fait normale d'accepter le paiement en espèce des factures. Pour ce qui est de la réduction des coûts, je serais bien curieux de voir les chiffres de Bell sur les montants que cette mesure permettra d'économiser. A ma connaissance, Bell n'a pas mis de personnel à pied ni fermé de bureaux. Où économise-t-elle et combien? Ce qui est plus important que tout, cette action est-elle justifiée? Même si Bell Canada économise quelques dollars, peut-on vraiment fermer les yeux sur cette décision? Elle est injuste. Elle cause des ennuis et des dépenses au consommateur. Elle est imposée unilatéralement par un puissant monopole. Elle pourrait même être contraire à la loi.

On dit du parti progressiste conservateur qu'il est le parti de la grande entreprise. J'ai toujours pensé que c'était une opinion sans fondement, de gens mal informés. Particulièrement dans le cas qui nous occupe, je n'ai aucunement l'intention de prendre parti pour les puissants, pas plus que les autres membres du gouvernement progressiste conservateur qui ont dénoncé l'action de Bell Canada.

● (1825)

Je conseille vivement à Bell Canada de revenir sur cette malencontreuse décision sinon, je m'attends à ce que le CRTC fasse son devoir et à ce qu'il lui ordonne de le faire. Si tous les autres moyens échouent, le gouvernement devrait faire tout son possible pour faire annuler cette décision.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a abordé un sujet important qui préoccupe ses électeurs et tous les abonnés de Bell Canada, à vrai dire. Sauf erreur, la société Bell Canada a commencé en novembre 1985 à supprimer progressivement ses caisses dans les phonocentres et les téléboutiques. Les abonnés ne pourront donc plus payer comptant leurs factures de téléphone. Même si la grande majorité des abonnés, soit 90 p. 100 d'entre eux, paient leurs factures par la poste ou dans les banques, certains clients ont pris l'habitude d'aller payer en espèces à l'un des bureaux de Bell.

Bell Canada dit avoir pris cette mesure en raison de l'évolution du rôle des centres téléphoniques, ces dernières années. Au départ, ces centres ont été ouverts pour présenter aux consommateurs les appareils téléphoniques qu'ils pouvaient louer et, plus récemment, acheter. Aujourd'hui, le marché de l'équipement téléphonique est très concurrentiel et, apparemment, Bell trouve trop coûteux de conserver des guichets de paiement dans ses centres téléphoniques. Selon la société, cela oblige l'ensemble des abonnés à payer le coût de ces guichets qui ne desservent qu'une faible partie de la clientèle.